

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER DES USAGES CONDITIONNELS

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande d'autorisation d'exercer au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1450, rue Plessis et au 1400, boulevard De Maisonneuve Est, les usages « clinique médicale, épicerie, services personnels et domestiques, soins personnels, et l'ajout de 3 logements », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et aux articles 136 et 150 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1145289004].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 14 octobre 2014, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro du dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 27 septembre 2014

Le secrétaire de l'arrondissement de Ville-Marie
M^o Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie